



# INFO MAIRIE

Mairie de Neufmoutiers-en-Brie



Monsieur le Maire et le Conseil Municipal organise une réunion publique concernant l'installation des caméras de vidéosurveillance dans le village.  
  
Le Samedi 22 Septembre 2018 à 10h00  
Au C.A.C (Salle Alain Peyrefitte)

N° 10/2018  
Septembre  
17/09/2018

• **Réunion publique sur l'installation des caméras de vidéosurveillance**  
Le 22/09/2018 à 10h00 au C.A.C

• **Inauguration de la Place de l'école Jean-Jacques BARBAUX**  
Le 06/10/2018 rassemblement devant l'école à 11h00

• **Fermeture Mairie**  
Le Samedi 06/10/2018 à 10h30

• **Plan Vigipirate**  
Posture Vigipirate toujours en action jusqu'au 20/10/18

• **Solidarité-Partage**  
« Broc' vêtements » à Villeneuve-le-Comte le 07/10/18 de 9h00 à 17h00, Place de la Mairie

• **Repas des Anciens**  
Le 20/01/2019  
À partir de 65 ans

• **Graine de Cézanne**  
Nouveau créneau horaire

• **Avis d'enquête publique environnementale unique**  
Dossier format papier consultable en Mairie de Neufmoutiers-en-Brie du 17 Septembre au 06 Novembre 2018.

\*\*\*\*\*

## Inauguration de la Place de l'école Jean-Jacques BARBAUX

Le Samedi 06 Octobre 2018

Rassemblement devant l'école à 11h00

Suivie du pot de l'amitié au C.A.C (Salle Alain Peyrefitte)

\*\*\*\*\*

## Fermeture Mairie

Les services de la Mairie seront fermés le Samedi 06 Octobre 2018 à 10h30.



\*\*\*\*\*



## Plan Vigipirate

La posture Vigipirate est toujours en action jusqu'au 20 Octobre 2018.

\*\*\*\*\*

## Solidarité-Partage

À Villeneuve-le-Comte, le Dimanche 07 Octobre 2018, de 9h00 à 17h00, Place de la Mairie « Broc'vêtements »

Nous faisons appel aux bénévoles, pour nous aider à décharger les camions le matin et réemballer le soir.

Contact : Geneviève LAGA au 01.64.07.11.02



<http://solidarite-partage77.jimdo.com/>



Comme chaque année, la municipalité offre un repas dansant aux personnes à partir de 65 ans. Il se déroulera le Dimanche 20 Janvier 2019.

Si vous avez eu 65 ans dans l'année 2018 et que votre résidence se situe sur la commune, merci de bien vouloir vous rapprocher du secrétariat de Mairie, pour toute inscription à ce repas avant le 31 Décembre 2018.

\*\*\*\*\*

## Graines de Cézanne

(Atelier de Neufmoutiers)

### Nouveau créneau horaire :

- Mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

## ATELIER GRAINES DE CEZANNE

Muriel : 06.72.22.06.50 / [murielita.bg@gmail.com](mailto:murielita.bg@gmail.com)

Dessin-Peinture-Collage-Modelage

### Créativité-Convivialité-Partage

#### COURS ENFANTS

- Mercredi de 10h30 à 12h30

- Mercredi de 14h00 à 16h00

- Samedi de 10h30 à 12h30

#### COURS ADULTES

- Jeudi de 16h30 à 20h30

#### Bulletin d'inscription :

Nom : .....

Prénom : .....

Âge : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

\*\*\*\*\*

## Avis d'enquête publique environnementale unique

Projet de création et d'exploitation d'une installation de méthanisation de déchets non-dangereux et de déconditionnement de biodéchets avec un plan d'épandage porté par la société CVO 77 sur la commune de Bailly-Romainvilliers.

Vous pouvez consulter en Mairie de Neufmoutiers le dossier en format papier du 17 Septembre au 06 Novembre 2018.

Aux horaires d'ouverture de la Mairie :

- Mardi de 14h00 à 18h00
- Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 14h00 à 17h00
- Samedi de 9h00 à 12h00

Ou sur le site Internet des services de l'état en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

Voir renseignement ci-dessous :



## PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'État – Bureau des Procédures Environnementales

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

## Commune de Bailly-Romainvilliers

La société CVO 77, domiciliée 38 avenue Jean Jaurès à GARGENVILLE (78440), a présenté un projet pour être autorisée à créer et à exploiter une unité de méthanisation, située sur le territoire de la commune de Bailly-Romainvilliers (77700), Route Départementale 96, Lieudit « l'Orme mort ».

Les demandes concernant :

- le permis de construire (n° PC 077 018 17 00007), déposé le 24 juillet 2017 et complété les 6 novembre 2017, 12 avril et 18 juillet 2018 par la société CVO 77, dont le siège social est situé à Gargenville (78440), 38 av Jean Jaurès pour être autorisée à construire sur un terrain d'une superficie de 85 243 m<sup>2</sup>, une unité de méthanisation industrielle située au Lieudit « l'Orme mort » sur la commune de Bailly-Romainvilliers,

- l'autorisation environnementale présentée, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, par la société CVO 77, déposée le 13 juillet 2017 et complétée les 6 décembre 2017 et 26 février 2018, pour être autorisée à exploiter une unité de méthanisation de déchets non dangereux et de déconditionnement de biodéchets comprenant un plan d'épandage, située sur le territoire de la commune de Bailly-Romainvilliers (77700), Route départementale 96,

seront soumises à enquête publique environnementale unique.

Cette enquête, prescrite par arrêté préfectoral DCSE/BPE/IC n° 2018/ 69 se déroulera pendant 34 jours consécutifs du mercredi 3 octobre 2018 à 9h30 au lundi 5 novembre 2018 inclus à 17h30 heures.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bailly-Romainvilliers (51 rue de Paris 77700 Bailly-Romainvilliers).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers de demande comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront déposés et tenus à la disposition du public :

- en mairie de Bailly-Romainvilliers, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- o en format papier,
- o en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par la société Publilégal.

- en mairies de Coutevroult, Villiers-sur-Morin, Villeneuve-le-Comte et Voulangis, communes comprises dans un rayon de 2 kilomètres autour du site projeté, déterminé au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :

- o en format papier.

- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation d'épandage des digestats de méthanisation sera également déposé et tenu en format papier à la disposition du public dans les communes concernées par le périmètre du plan d'épandage) :

- en mairies de : Amillis, Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Augers-en-Brie, Aulnoy, Barcy, Bernay-Vilbert, Bouleurs, Chailly-en-Brie, Châtres, La Chapelle-Gauthier, La Chapelle-Iger, Les Chapelles-Bourbon, Chevru, Chevry-Cossigny, Coubert, Couilly-Pont-Aux-Dames, Coulommes, Crécy-la-Chapelle, Crèvecœur-en-Brie, Dammartin-sur-Tigeaux, Favières, Grisy-Suisnes, La Haute-Maison, La Houssaye-en-Brie, Jouarre, Lesches, Livery-en-Brie, Maisonnelles-en-Brie, Marcilly, Mareuil-les-Meaux, Marolles-en-Brie, Mortcerf, Neufmoutiers-en-Brie, Ozouer-le-Voulgis, Pierre-Levée, Le Plessis-Feu-Aussous, Pontault-Combault, Presles-en-Brie, Quincy-Voisins, Roissy-en-Brie, Saint-Augustin, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Germain-Sous-Doie, Saint-Germain-sur-Morin, Saints, Sancy, Soignolles-en-Brie, Tigeaux, Touquin, Tournan-en-Brie, Vaucourtois, Vaudoy-en-Brie, Villiers-sur-Morin et Voulangis, aux jours et heures d'ouverture des mairies.

([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [cvo77-baillyromainvilliers@enquetepublique.net](mailto:cvo77-baillyromainvilliers@enquetepublique.net)

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par correspondance au président de la commission d'enquête, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci (Mairie de Bailly-Romainvilliers - 51 rue de Paris) et seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Le tribunal administratif de Melun a désigné les membres suivants d'une commission d'enquête :

**Président** : Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, Géomètre-expert foncier, en retraite.

**Deux membres titulaires** :

Monsieur Yves LE PAUTREMAT, Cadre bancaire, en retraite,

Madame Hélène PLANQUE, Cadre des collectivités territoriales, en retraite.

**Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie de Bailly-Romainvilliers pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :**

Jours de permanence	Horaires
Mercredi 3 octobre 2018	09h30 - 12h30
Judi 11 octobre 2018	14h30 - 17h30
Vendredi 19 octobre 2018	14h30 - 17h30
Samedi 27 octobre 2018	09h00 - 12h00
Lundi 5 novembre 2018	14h30 - 17h30

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Hubert d'Halluin, Chef de projets méthanisation, domicilié au siège de la société CVO 77, 38 avenue Jean Jaurès, 78440 GARGENVILLE.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique environnementale unique (PC-ICPE) auprès du Préfet de Seine-et-Marne (Direction de la Coordination des Services de l'Etat - Bureau des Procédures Environnementales - 12 rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée par le Préfet de Seine-et-Marne à la société CVO 77 ainsi qu'aux maires de la commune site du projet, des communes concernées par le périmètre de l'affichage relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et des communes concernées par le périmètre du plan d'épandage, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne ([www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques)), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête publique environnementale sera prise par arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne :

- pour la demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et du plan d'épandage,
- pour la demande de permis de construire.

Melun, le 06 SEP. 2018

La Préfète,